



République Française
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de LOCHES
Canton d'AMBOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15 DÉCEMBRE 2021

Conseillers	en exercice :	10
	présents :	10
	ayant transmis un pouvoir :	0
	votants :	10

le quorum étant atteint, les Conseillers peuvent délibérer valablement

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Souvigny-de-Touraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Frédéric SAROUILLE.

- **Présents (10)**: MMmes Martine THEVENIN, Françoise JEANNE, Francine DE ALMEIDA, Claudia DESGARDINS, Marie GILLET, Christelle PIECHATA, Nathalie VACCHER, MM. Frédéric SAROUILLE, Armel JOUBERT, Denis MARTIN.
- **Excusés ayant transmis un pouvoir (0)** :
- **Excusés sans pouvoir (0)** :
- **Date de convocation** : 8 décembre 2021
- **Secrétaire de séance** : Mme Martine THEVENIN

Validation PV Conseil municipal

A l'unanimité, après avoir entendu les remarques de Mme Martine THEVENIN, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2021.

2021-45 NORMALISATION DES ADRESSES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

Rapport

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le déploiement de la fibre sur le territoire communal exige que toutes les adresses soient normalisées avec un numéro et un nom de rue ou de route. Il convient également de supprimer les numéros bis et ter existant déjà dans les rues.

Par ailleurs, des délibérations ont été prises antérieurement pour renommer certains lieux-dits (« La Gravelle » notamment) mais elles n'ont pas été suivies des changements de panneaux correspondants.

Outre le fait de permettre le déploiement de la fibre sur la commune, la normalisation des adresses revêt une grande importance, car elle permettra aux services de secours à personnes et entreprises de livraisons de plus facilement et plus rapidement identifier leur destination.

Le diagnostic réalisé par les Elus fait ressortir qu'il est nécessaire de commander 23 plaques de rue et 100 numéros de maison.

Le devis demandé à la Signalétique Vendômoise pour la fourniture de ces plaques et numéros s'élève à 2 902.50 euros HT soit 3 483 euros TTC.

Il est proposé de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR – dotation d'équipement des territoires ruraux- 2022. Cette opération pourrait être éligible dans la rubrique « petits projets d'investissement ».

Les demandes sont à déposer avant le 14 janvier.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Interventions

Nathalie VACCHER demande si les noms de lieux-dits vont disparaître. Monsieur le Maire répond par la négative. Les noms de lieux-dits pourront être conservés, mais précisés par une nouvelle ligne d'adresse mentionnant un numéro et un nom de rue ou de route.

Armel JOUBERT précise par ailleurs que les nouveaux numéros de maison seront remis aux habitants contre signature, ces derniers étant chargés de la pose de leur plaque. Cette remise contre signature permettra, d'une part, de s'assurer de la complète distribution de tous les numéros et, d'autre part, de se prémunir contre tout recours d'habitants prétendant le contraire.

A la question de Marie GILLET, Monsieur le Maire indique que la pose est comprise dans le devis communiqué par la Signalétique Vendômoise.

Par ailleurs, Claudia DESGARDINS souhaite savoir où en est le développement de la fibre sur le territoire communal. Monsieur le Maire lui répond que la desserte progresse régulièrement et l'invite à vérifier l'éligibilité de son adresse sur le site www.valde Loire fibre.fr.

Délibération

Vu le code des collectivités locales,

Vu la réglementation relative à la fibre optique,

Entendu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine, à l'unanimité,

1. AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour le dossier suivant :

Normalisation des adresses communales

Procès-verbal des délibérations du 15 décembre 2021

budget TTC		3 483.00 euros
budget HT	2 902.50 euros	
subvention DETR 2020 sollicitée 80% du HT soit	2 322.00 euros	
reste à charge pour la commune (TTC – Detr)		1 161.00 euros

2. S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget investissement 2022 de la commune, en dépenses et en recettes

2021-46 DEMANDE DE SUBVENTION Foyer Socio-Educatif Campus des Métiers de Joué les Tours

Rapport

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu le 7 décembre un courrier du Directeur du Campus des Métiers et de l'Artisanat de Joué les Tours sollicitant une participation de la commune aux projets éducatifs développés pour les jeunes de 15 à 29 ans. Ce Campus des Métiers forme chaque année 200 apprentis dans plus de 25 métiers (de Bouche, de la Beauté et du Bien-Être, de la Mécanique Automobile et Moto, du Management Commerce et Service, de la Logistique, du Sanitaire et Social, d'Art et du Cuir). Au-delà de la formation professionnelle, une dynamique de projets culturel et social a pour but de favoriser la culture et l'épanouissement de chacun pour permettre une meilleure insertion dans leur vie adulte.

Le montant de la participation est laissé à l'appréciation du conseil, sachant qu'un montant de 80 euros par apprenti répercuterait aux coûts engendrés par ces actions éducatives et citoyennes (expositions sur l'environnement, les discriminations, la liberté d'expression, compétitions sportives, émissions de radio, enregistrement d'albums de musique, tarifs réduits à des spectacles et festivals,...) gérées par une équipe de 6 animateurs. **Dans la mesure où 2 élèves, jeunes filles de 15 et 16 ans, résidant Souvigny sont concernées, la participation communale pourrait être de 160 euros ou moins.**

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Interventions

Martine THEVENIN demande si la Commune aura suffisamment de crédits budgétaires pour verser des subventions aux associations communales. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, aucune subvention de fonctionnement n'a été versée puisque les associations n'ont pas fonctionné, mais que des crédits seront prévus sur le budget 2022.

Françoise JEANNE demande quelle garantie peut avoir la commune que l'aide versée serve bien à financer des projets socio-éducatifs. Monsieur le Maire lui répond qu'il demandera un rapport d'activités au FASE du Campus des Métiers.

Délibération

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (F. JEANNE), décide de participer à hauteur de 160 euros aux actions mises en place par le foyer d'animation socio-éducative au Centre de Formation des Apprentis du Campus des métiers et de l'artisanat de Joué-lès-Tours et autorise le Maire à signer tout document permettant le mandatement de cette somme au FASE du Campus.

2021-47 PROPOSITION d'ACCUEIL d'une veillée de partage d'histoires vraies – LA CHARPENTE AMBOISE

Rapport

La compagnie La Charpente, lieu de création artistique à Amboise, organise des veillées, des rencontres et des événements avec les associations et les communes sur le territoire de Val d'Amboise.

Une première session de résidence de l'auteur François BEAUNE a eu lieu en 2021 (de juin à décembre). Le conseil municipal n'a pas souhaité accueillir de soirée en décembre, compte-tenu du manque de temps pour organiser cette manifestation.

La compagnie propose d'autres moments en 2022 :

- **vendredi 14 JANVIER, samedi 15, dimanche 16 en après-midi ou en soirée**
- **vendredi 11 MARS, samedi 12, dimanche 13 en soirée, lundi 14 en après-midi ou soirée.**

Le 8 mai 2022 aura lieu une première restitution des histoires, lors de l'évènement de « La Charpente Pièces jointes #3 ». Réalisée par des comédiens, des auteurs contemporains, des musiciens, des danseurs... Puis François Beaune s'emparera de cette matière première que sont les histoires collectées pour écrire durant l'été une chronique de portraits d'habitants du Val d'Amboise. Certains récits ont été et seront confiés aux élèves de Fabien Bourdier du Pôle XXI, à l'école de son de L'ITEMM du Mans pour réaliser des créations sonores proposées aux radios locales. Tout ceci est en construction et ouvert à tous ceux qui souhaitent participer.

Cette soirée permettrait de collecter des histoires racontées par le public et qui seront publiées sur le site internet de la compagnie, mises en musique, réécrites pour certaines d'entre elles. L'idée est de pérenniser ces histoires locales, de transmettre les témoignages. Chacun vient avec une histoire à partager, quelque chose qui est arrivé, qui est inventé, qui a marqué, que ce soit drôle, triste, inattendu... et que l'on souhaite transmettre au monde. Il est aussi possible de simplement venir écouter et partager une soirée conviviale.

Matériellement, il est demandé à la commune de gérer la publicité de cette soirée et l'accueil des participants, si possible de manière conviviale. Un premier échange pourrait avoir lieu alentours de 17 h à la MARPA avec les résidents autour d'un goûter, puis vers 19 h à la salle des fêtes avec le tout public dans le cadre d'un apéritif dinatoire. La commune pourrait offrir la boisson et les participants apporter des plats à partager.

En principe, ces veillées sont facturées 450 euros pour prendre en charge les frais de résidence, la présence pour l'organisation de la soirée et la fourniture du support de communication via le web. Afin que le coût ne soit pas un frein, la commune peut décider de verser librement tout ou partie de cette somme et/ou de proposer une entrée à participation libre.

Le conseil est invité à en délibérer

Délibération

Entendu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas donner suite à l'offre de la compagnie La Charpente d'accueillir une veillée Histoires Vraies du Val d'Amboise.

2021-48 ATLAS DE LA BIODIVERSITE DU VAL DAMBOISE – désignation d'un référent communal

Rapport

Monsieur le Maire informe les Elus que la Communauté de Communes du Val d'Amboise a souhaité se lancer dans un Atlas de Biodiversité Inter-Communal (ABIC) dont la finalité est de réaliser un portrait du territoire en matière de faune et de flore. Des inventaires seront dressés dans chaque commune, concernant la faune, la flore, les milieux et corridors écologiques. Ils seront pilotés par 5 structures naturalistes supports :

- le CPIE – Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement-,
- la LPO –Ligue de Protection des Oiseaux-,
- Ligéria Nature,
- la SEPANT – Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- ANEPE-Caudalis - association naturaliste d'étude et de protection des écosystèmes-

C'est cette dernière association, basée à La Riche, qui sera l'interlocuteur technique de la Commune.

L'interlocuteur administratif au niveau de la Communauté de Communes est Thomas BOUCARD, Chargé de mission développement durable.

Le groupe de travail de présélection des sites à inventorier des communes Sud Loire se tiendra le Jeudi 20 janvier 2022 à 18h30 et le comité de pilotage (COPIL) de lancement de l'ABIC le mercredi 26 janvier à 10 h.

Chaque commune doit désigner 1 ou 2 référent(s) biodiversité qui siègeront au COPIL et seront interlocuteurs privilégiés de la CCVA et de CAUDALIS.

Il est proposé de désigner MM. Sarouille et Joubert.

Le conseil est invité à en délibérer

Interventions

Françoise JEANNE demande si cette étude est obligatoire et à quoi elle va servir. Monsieur le Maire répond que l'ensemble des communes adhérentes à la communauté de communes du Val d'Amboise doivent participer à cette étude qui permettra de mieux connaître la faune et la flore du territoire, d'engager des actions de préservations, de solliciter des aides,...

Martine THEVENIN souligne qu'il y a déjà beaucoup de réunions, à des horaires pas faciles, et que les élus ne sont pas toujours disponibles. Qui plus est, les ordres du jour ne sont pas toujours intéressants. Monsieur le Maire répond que les ordres du jour sont définis selon les besoins de la communauté de communes et qu'ils sont communiqués aux élus en même temps que les convocations.

A la lecture de ces ordres du jour, les élus non intéressés peuvent décider de ne pas assister à la réunion.

Armel JOUBERT indique qu'il assiste déjà aux réunions de la commission environnement.

Délibération

Entendu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DESIGNER référents communaux « biodiversité » :

- M. Frédéric SAROUILLE, Maire
- M. Armel JOUBERT, Premier Adjoint

QUESTIONS DIVERSES

VŒUX A LA POPULATION

Les vœux sont prévus le dimanche 16 janvier à 10 h 30 à la salle des fêtes. Compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire, plusieurs communes ont d'ores et déjà annoncé l'annulation des vœux en présentiel et leur remplacement par une vidéo internet ou autre dispositif. A Souvigny, il est possible d'accueillir la population sous le préau communal, lieu suffisamment spacieux et aéré pour respecter les préconisations sanitaires en vigueur à ce jour.

Marie GILLET précise que la situation reste préoccupante et qu'elle préférerait que la cérémonie des vœux ne soit pas suivie d'un vin d'honneur. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, à la différence de 2020, la population n'est pas confinée, qu'une majorité est vaccinée. Il se peut que cette manifestation soit annulée début janvier si la situation sanitaire l'exige.

VILLAGE TOURISTIQUE

Suite à la candidature de la commune au projet d'accueil d'un village de lodges, le service développement économique de la CCVA a transmis la réponse de l'investisseur : *Je me permets de revenir vers toi concernant le projet tourisme, où tu avais positionné un terrain sur la commune de Souvigny-de-Touraine. Ma collègue d'Orléans s'est entretenue avec l'investisseur. Ce dernier a donné une priorité pour un foncier situé dans les départements du 36 et 45. Toutefois, elle ne ferme pas la porte à l'Indre-et-Loire (territoire à fort potentiel touristique). Elle souhaiterait notamment savoir quand le PLUi sera modifié ?*

Dans son mail, Madame REVERET précisait que « La plus grande partie de la parcelle a été mise en zone agricole lors du PLUi alors qu'elle était en zone constructible auparavant. Sans doute pourrions-nous négocier ce changement de zonage dans le cadre de la prochaine modification du PLUi ».

A ce sujet, le service urbanisme de la CCVA a été consulté et apporte la réponse suivante :

Ce projet demande une grande superficie et en effet un Permis d'Aménager mais avec des constructions (les lodges) comme les campings. La zone A du PLUi n'autorise en effet pas ce genre d'activités qui est de l'hébergement touristique. Il faudrait que le zonage soit Nc (secteur naturel à vocation de camping), ou Nha (secteur naturel à vocation d'hébergement alternatif – Mais trop limité dans l'emprise au sol).

Je ne suis pas sûre que cela relève de la modification mais plutôt de la révision du PLUi. La modification est prévue pour l'année prochaine, je suis en train de synthétiser toutes les demandes.

Cela pourrait être une procédure de déclaration de projet mais la procédure est très longue et doit être portée politiquement. Le PLUi devra être revu en conséquence.

Françoise JEANNE demande comment le versement des taxes de séjour est contrôlé par la Commune. Monsieur le Maire répond que ce contrôle n'incombe pas à la commune mais à la communauté de communes.

Le rôle de la commune est d'enregistrer les déclarations de gîtes, chambres d'hôtes, meublés de tourisme, afin d'en communiquer la liste au service tourisme de la communauté de communes.

EXPERTISE DEGATS BATIMENTS COMMUNAUX (toitures église et mairie + radiateur ancienne école)

La tempête Aurora du 21 octobre a entraîné la chute de quelques ardoises du clocher de l'église et de quelques briques et couverture zinc de la cheminée de la mairie.

L'assureur MMA a diligencé un expert, lequel est venu ce matin en mairie pour faire le point sur les sinistres.

- Le devis de BH AIR concernant la cheminée s'élève à 154.90 euros TTC. Avec l'accord de MMA, il a été réévalué par l'expert à 454.90 euros TTC pour inclure une éventuelle reprise du couronnement en briques (300 euros)
- Le devis de l'Eurl LAUE concernant le clocher s'élève à 324 euros TTC. Il a également été réévalué par l'expert à 444 euros TTC pour raccrocher le grillage de protection en partie défaut.
- La franchise prévue au contrat est de 454 euros. Au final, cela signifie que le coût restant à charge de la commune serait d'environ 500 euros TTC (- le remboursement partiel de TVA).

L'expert et MMA ont également été consultés concernant la chute du radiateur de l'ancienne salle de classe. L'assureur n'interviendra pas, car il considère qu'il ne s'agit pas d'un dégât des eaux à proprement parler, mais plutôt d'un état de non chauffe suffisante des locaux, imputable à la municipalité.

Françoise JEANNE précise que sa police d'assurance personnelle ne prévoit aucune franchise et qu'il conviendrait donc de négocier avec les assurances pour la police de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'assureur MMA versera 444.90 euros, non pas sur présentation de factures, mais simplement suite à la présentation des devis. Pour autant, Martine THEVENIN souhaite que la commune ne se limite pas au minimum, mais que les travaux de réparation nécessaires soient entrepris.

INFORMATIONS DE VENTE DE LA SAFER

Comme le prévoit le code rural et de la pêche, la SAFER – Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural- est tenue d'informer les communes des projets de vente situés sur leur territoire.

Pour ce qui concerne la période du 2^{ème} semestre 2021, les informations suivantes ont été communiquées :

- 7 septembre 2021 - Acquéreur Axel REMUGE (Civray)
parcelles E 246-247 situées rue Paul Louis Courier (vente NIETO) (1125 m²) 20 000 euros
- 10 septembre 2021 – Acquéreur Pierre POITTEVIN,
parcelles communales Amasse (11 841 m²) 11 841 euros

PARTENARIAT COMMUNE - AXA

Une offre promotionnelle a été conclue avec AXA pour permettre à la population de SOUVIGNY de bénéficier de réductions sur les compléments santé.

3 formules sont proposées : ma santé 100 %, 125 % et 150 %

Les réductions accordées sont de :

- 25 % pour les personnes de 60 ans et plus, les travailleurs non salariés, agricoles ou non agricoles
- 15 % pour les autres personnes

La seule contrepartie pour la commune est de faire connaître cette offre à la population du village.

(site internet, page FB, mails, information en mairie,...)

PROJET DE GROUPEMENT DE COMMANDE FUEL

Afin de répondre à plusieurs particuliers, démunis devant l'augmentation du prix du fuel, il est proposé de créer un groupement de commande avec le fournisseur de plusieurs exploitations agricoles locales, afin de bénéficier d'un tarif le plus bas possible. La commune pourrait également profiter de ces tarifs préférentiels.

Armel JOUBERT pourrait piloter ce groupement de commande.

Françoise JEANNE demande que les tarifs soient négociés au mieux, ce à quoi Armel JOUBERT répond que ce n'est pas possible. La contractualisation se fait sur un volume annuel et des dates de livraison. Les tarifs sont réglementés et évoluent au jour le jour.

POINT FINANCIER

A ce jour, les finances de la commune se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none">• prévu BP	327 441.11	327 441.11
<ul style="list-style-type: none">• réalisé au 15/12/2021	273 359.00	331 077.81
<ul style="list-style-type: none">• solde au 15/12/2021	54 082.11	- 3 636.70 + 57 718.81

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none">• prévu BP	180 960.27	181 960.27
<ul style="list-style-type: none">• réalisé au 15/12/2021	35 459.49	168 978.27
<ul style="list-style-type: none">• solde au 15/12/2021	145 500.78	11 982.00 + 133 518.78

BALANCE GENERALE au 15/12/2021		+ 191 237.59
---------------------------------------	--	---------------------

Les salaires de décembre sont comptabilisés, les charges du 4^{ème} trimestre également.

Restera des factures à régler (Restoria décembre, Veolia, La Poste,...) ainsi que les amortissements à passer (+- 5 000 euros) ainsi que l'apurement du budget lotissement (+- 2 000 euros).

Il reste également quelques recettes à encaisser (cantine garderie décembre, dotations décembre).

Reste aussi à apurer les comptes du RPI pour les années 2018, 2019 et 2020.

Monsieur le Maire précise que la commune a perçu en 2020-21 des recettes exceptionnelles liées aux remboursements de l'assurance CIGAC pour les arrêts maladie du personnel communal, recettes sur lesquelles il ne faudra pas compter en 2022. En contrepartie, la commune a eu des charges exceptionnelles concernant les salaires du service de remplacement du centre de gestion.

Claudia DESGARDINS demande s'il ne serait pas possible de budgétiser en 2022 une partie de l'entretien courant de la commune, car les élus et autres bénévoles ne s'investiront sans doute pas autant qu'en 2020-21.

Denis MARTIN ajoute que la commune pourrait faire chiffrer l'entretien du cimetière. A ce sujet, Martine THEVENIN propose que la commune sollicite un devis auprès de M. Olivier BASTIEN, auto-entrepreneur dans ce domaine.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est en négociation avec plusieurs Maires qui ont proposé d'aider la commune de Souvigny par la mise à disposition de personnel communal. Reste à préciser et à contractualiser les modalités de ces mises à disposition. Par ailleurs, il conviendrait de voir si la commune peut accueillir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général.

COLIS DE NOEL

Christèle et Armel précisent qu'il faut préparer les colis de Noël aux anciens pour pouvoir les distribuer le week-end prochain. Au total, 60 colis seront distribués dont 39 pour des personnes seules et 21 pour des couples.

CLUB DE L'AMITIE

Martine THEVENIN rappelle qu'une réunion est programmée ce samedi 18 décembre pour la mise en place du bar associatif.

➔ **Prochain conseil municipal : à 19 h 30 le Mercredi 26 JANVIER 2022**

➔ L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21 h 45**



Pour validation du présent procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine du **15 décembre 2021**, au cours de laquelle les questions suivantes ont été abordées :

délibération	Objet	Résultat du vote
2021.45	Normalisation des adresses – demande de subvention DETR 2022	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2021.46	Demande de subvention du foyer socio-éducatif du Campus des Métiers de Joué les Tours	ADOPTÉ MAJORITÉ
2021.47	Proposition d'accueil d'une veillée « Histoires vraies » de La Charpente	REFUSÉ UNANIMITÉ
2021.48	Désignation des référents communautaires « atlas de la biodiversité »	ADOPTÉ UNANIMITÉ

Le Maire,
Frédéric SAROUILLE

Les Adjointes et Conseillers Municipaux présents,		
Armel JOUBERT	Martine THEVENIN	Françoise JEANNE
Francine DE ALMEIDA	Claudia DESGARDINS	Marie GILLET
Denis MARTIN	Christelle PIECHATA	Nathalie VACCHER